COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU **VENDREDI 20 MAI 2016** à 20 heures 30

Etaient présents : M. LE FRANC, Mme BOUTIER, M. LE POTTIER, JOUAN, Mme BARAN, M. ROUILLE, Mme LE GALLO, MM. JEGLOT, MAHEO, BINET, Mme GALLAIS, M. LE FORESTIER

Absents excusés :
Mme Fanny PHILIPPE donnant pouvoir à Mme. Jocelyne BOUTIER
Mme Chrystelle GAUTHIER donnant pouvoir à M. Michel JOUAN
Mme Lyne MILBEO

Secrétaire de séance : Mme Véronique LE GALLO

Ouverture de la séance à 20 heures 50

Le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2016 est adopté.

1. **LOYERS DES LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX AU 1ER JUILELT 2016**
Le conseil maintient les tarifs votés en 2015 pour le 1er juillet 2016, soit :

- ***Nouvelle Résidence - Foyer Social***

Le tarif mensuel à régler comprend le loyer et les charges locatives correspondant à l'entretien des espaces communs – 7,2 %.

	Surface utile	**TARIFS au 1er juillet 2015** (charges comprises)	**TARIFS au 1er juillet 2016 Charges incluses**	**Soit pour 7,2 % charges**
3 studios aile ouest –	86,40 m2	280,26 Euros	280,26 Euros	20,18 E
1 studio aile nord n° 3 –	59,40 m2	192,64 Euros	192,64 Euros	13,87 E
1 studio aile nord n° 4 –	53,40 m2	173,06 Euros	173,06 Euros	12,46 E
2 studios aile nord n°1et 2 –	52,40 m2	169,81 Euros	169,81 Euros	12,23 E
1 studio aile nord n° 5 –	51,40 m2	166,98 Euros	166,98 Euros	12,02 E

- ***Autres logements***

	TARIFS au 1er juillet 2015	**TARIFS au 1er juillet 2016**
Logement sous-sol du Foyer social 16 rue Jean Moulin (121 m2)	287,45 Euros	287,45 Euros
Logement -11 rue Pierre Loti (125 m2) + garage	373,32 Euros + 27,42 Euros	373,32 Euros + 27,42 Euros

- ***Résidence Champêtre***

	Surface utile		**TARIFS au 1er juillet 2015**	**TARIFS au 1er juillet 2016**
1ère TRANCHE	94.65 m2	F2	281,04 Euros	281,04 Euros
1ère TRANCHE	121.45 m2	F4	359,32 Euros	359,32 Euros
2ème TRANCHE	121.45 m2	F4	359,32 Euros	359,32 Euros
Garages rue Jeanne d'Arc			9,77 €uros	9,77 €uros

- ***Ancien logement de fonctions – 11 rue du Gl de Gaulle***

	Surface utile		**TARIF au 1er juillet 2015**	**TARIFS au 1er juillet 2016**
Logement	102.36 m2	F3	396,57 Euros	396,57 Euros

- ***Logement -2 rue des Lilas***

	TARIF au 1er juillet 2015	TARIF au 1er juillet 2016
Logement F3 (115 M2) Logement Garage+cellier	514,35 Euros Dont 486,48 € 27,87 €	514,35 Euros Dont 486,48 € 27,87 €

- ***Logement - 4 rue des Lilas***

Surface utile	TARIF au 1er juillet 2015	TARIF au 1er juillet 2016
Logement 41.39 m2 F1	174,90 Euros	174,90 Euros

- ***Logement - 1 rue du Centre***

	TARIF au 1er juillet 2015	TARIF au 1er juillet 2016
Logement F6 (135 m2) Loyer garage	694,81 Euros Dont 667,02 € 27,79 €	694,81 Euros Dont 667,02 € 27,79 €

- ***Logement - 3 rue du Centre***

Surface utile	TARIF au 1er juillet 2015	TARIF au 1er juillet 2016
Logement 113.75 m2 F4 Loyer Annexe jardin	527,96 Euros Dont 513,03 € 14,93 €	527,96 Euros Dont 513,03 € 14,93 €

2. TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 1ER JANVIER 2017 ET PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil maintient les tarifs pratiqués en 2016 pour le 1er janvier 2017 et les FIXE comme suit :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
ABONNEMENT	38,681 €	38,681 €
Les 30 premiers m3	0,956 €	0,956 €
De 31 à 100 m3	0,799 €	0,799 €
De 101 à 500 m3	0,540 €	0,540 €
Au-delà de 500 m3	0,388 €	0,388 €
Tarif en cas de dégrèvement (fuite autre que sur canalisations)	0,294 €	0,294 €

La PAC passe à **583 €** au 1er janvier 2017.

3. SDE – DEPOSE EP SUR MAISON AU 2 RUE GL DE GAULLE

Le conseil municipal donne un avis favorable à la dépose de l'éclairage public de la maison 2 rue Gl de Gaulle et accepte de régler la participation de 180 € pour ces travaux.

4. VENTE DE FOURRAGE A YANN ROLLAND

Le Conseil fixe à 330 € le montant de la vente de fourrage pour Yann Rolland pour les années 2014 et 2015.

5. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur la parcelle AA n° 57.

6. **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**
   Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles AD n° 19 et 20.

7. **CIDERAL – TRANSFERT DE COMPETENCE « MICRO-CRECHE »**
   Après un vote à mains levées de 10 voix favorables (dont 2 pouvoirs) et 4 voix défavorables, le conseil municipal autorise le transfert de compétence « micro-crèche » à la CIDERAL.

8. **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – PROJET DE PERIMETRE**
   Le conseil municipal valide le nouveau périmètre pour la Communauté de Communes.

9. **AVIS SUR PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE – EARL LE GOFF**
   Le conseil municipal donne un avis favorable au dossier de l'EARL LE GOFF – Le Diffaut – 22600 LOUDEAC.

Pour informations – Arrêté du Maire :
Marché voirie 2016 – avec COLAS CENTRE OUEST pour 75 541.56 € TTC en date du 13 mai 2016

Pour informations :
- Un groupe d'élus et de professionnels se réunit pour mettre en place des solutions pour réduire la pénurie actuelle de médecins à Loudéac et les Communes voisines. Monsieur le Maire y participe et est autorisé à poursuivre l'étude en cours ;
- Monsieur le Maire fait part des attributions de DETR pour le terrain multisports (22 000 €) et la station d'épuration (139 622 €) ;
- Une réunion est prévue le 31 mai pour l'attribution des autres aides pour le terrain multisports : FEDER et Région ;
- Un courrier a été envoyé à la CIDERAL pour le transfert de la compétence en assainissement collectif avec la nouvelle station d'épuration ;
- Présentation des différents marchés passés dans le cadre de travaux de voirie.

Clôture de la séance : 22 heures 15.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 23 mai 2016.

A Saint-Barnabé, le 21 mai 2016

Le Secrétaire de séance,
Véronique LE GALLO

Le Maire,
Georges LE FRANC